

**UNE PREMIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE : 5 COMMUNES VOLONTAIRES EXPÉRIMENTENT
LE TRI ET LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES**

Madame, Monsieur,

Notre dispositif de gestion des déchets évolue dans le quartier du Bel Air **dès le 30 novembre 2022**. Il s'agit de proposer aux habitants de trier leurs déchets alimentaires à domicile et de les déposer dans des bornes d'apport volontaire à proximité.

À Saint-Germain-en-Laye, c'est la société Nicollin qui est missionnée par l'Agglo, en lien étroit avec le maire de votre commune, pour accompagner les habitants du quartier du Bel-Air, choisi pour cette expérimentation.

Les équipes NICOLLIN viendront à **votre rencontre en porte-à-porte dès le 28 novembre 2022** afin de vous informer et distribuer le kit déchets alimentaires (bio-seau, sacs, guide de tri) à ceux qui souhaitent se lancer. Vous pourrez retrouver **les équipes Nicollin les vendredis 2, 9 et 16 décembre ainsi que les vendredis de janvier 2023 sur leur stand au marché des Rotondes** pour répondre à vos questions, vous inscrire et recevoir votre kit.

Dûment équipés, vous pourrez alors déposer vos déchets alimentaires dans les 11 points d'apport volontaire implantés dans le quartier.

L'objectif de cette expérimentation est d'anticiper la généralisation du tri des déchets alimentaires au 1er janvier 2024 inscrite dans la loi AGECL – loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire -, en vue de leur valorisation organique ou énergétique.


Une fois collectés, les déchets alimentaires seront acheminés vers un centre de traitement spécialisé en méthanisation situé à proximité. Le procédé produira du gaz concourant à la production locale d'énergie renouvelable.

L'ensemble des modalités pratiques liées à cette expérimentation est présenté dans le document d'information ci-joint ainsi que sur le site de la Communauté d'agglomération de Saint Germain Boucles de Seine : www.casgbs.fr.

Pour toute question, vous pouvez également contacter le service **Environnement de la CASGBS**, de 8h30 à 17h30, au 01 30 09 75 36 ou écrire à l'adresse environnement@casgbs.fr

Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus et mieux !

Le Vice-président en charge de
L'Environnement et de l'économie circulaire
Jean-Yves PERROT



Le Président de la Communauté d'agglomération
Saint Germain Boucles de Seine
Pierre FOND

